



R A P P O R T

de la Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat déposé par Jean-Yves Schmidhauser : « *La Tour-de-Peilz, du soleil à revendre* »

Au Conseil communal de
La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil,

La Commission désignée pour l'étude de la prise en considération du postulat déposé par Jean-Yves Schmidhauser : « *La Tour-de-Peilz, du soleil à revendre* » était composée de la façon suivante :

Messieurs Willy Bühlmann, président
Geneviève Pasche
Pierre-André Bugnon
Eric Mamin
Raphaël Onrubia
Jean-Pierre Zoeller
Jean-Yves Schmidhauser, rapporteur ad hoc

La Commission s'est réunie le 30 novembre 2011, à 19h30 à la Maison de commune en présence de Mesdames Taraneh Aminian et Nicole Rimella, Municipales, et Messieurs Patrice Droz et Victor Béguelin, chefs de services. Les membres de la Commission remercient les prénommés pour leur présence et leur disponibilité, et pour les réponses qu'ils ont apportées aux questions des commissaires.

Informations fournies par les représentants de la Municipalité.

Les représentants de la Municipalité déclarent ne pas s'opposer à ce postulat, en rappelant le contenu de la communication municipale no 21/2011 relative au projet d'installation photovoltaïque sur les toits du Collège des Mousquetaires, qui va dans le même sens. Selon eux, le postulat présenté par Monsieur Jean-Yves Schmidhauser impliquera une collaboration entre le Service Domaines et Bâtiments et le service de l'Urbanisme.

Ils précisent également que les démarches auprès de Swissgrid dans le but d'annoncer le projet pour obtenir la rétribution à prix coûtant (RPC) ont d'ores et déjà été faites.

Complément d'information du postulant.

Jean-Yves Schmidhauser rappelle l'objectif du postulat, qui est en l'état exclusivement de faire un inventaire des surfaces de toitures des bâtiments communaux qui pourraient éventuellement, à terme, accueillir des installations photovoltaïques, et les annoncer à Swissgrid pour les faire figurer dans les listes d'attente de la RPC. Il rappelle également qu'il est d'ores et déjà judicieux pour la Municipalité de se positionner auprès de Swissgrid, même si le projet n'est que théorique, pour pouvoir figurer dans les listes d'attente et, à terme, bénéficier éventuellement des subventions fédérales, en soulignant que les personnes privées ou collectivités publiques prévoyantes qui avaient fait la démarche en 2008 déjà bénéficient aujourd'hui toutes desdites subventions.

Il rappelle enfin que la commune de Lausanne a récemment procédé à ce travail d'inventaire, qui a mis en évidence un important potentiel.

Délibérations de la Commission

Après le départ des représentants de la Municipalité, la commission a brièvement délibéré.

Un commissaire s'est interrogé sur l'utilité de ce postulat, relevant l'évolution rapide des techniques (et des prix) dans ce domaine. Il s'est toutefois finalement rallié à l'idée que le travail d'inventaire découlant du postulat sera dans tous les cas utile pour pouvoir planifier d'éventuels investissements dans le domaine photovoltaïque.

Au final, l'unanimité des membres de la commission approuve la prise en considération du postulat présenté.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, les membres de la Commission, à l'unanimité, vous demandent, Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

le Conseil communal de La Tour-de-Peilz

- vu le postulat déposé par Monsieur Jean-Yves Schmidhauser sous le titre « La Tour-de-Peilz, du soleil à revendre » ;
- vu le renvoi dudit postulat à une commission chargée d'étudier sa prise en considération ;
- ouï le rapport de la Commission chargée de cet objet ;
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide

1. de prendre en considération le postulat de Jean-Yves Schmidhauser « La Tour-de-Peilz, du soleil à revendre »;
2. de transmettre ledit postulat à la Municipalité pour étude et préavis/rapport.

La Tour-de-Peilz, le 6 janvier 2012

Au nom de la Commission

Willy Bühlmann, président

Jean-Yves Schmidhauser, rapporteur